

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 18 janvier 2024 affichée le 18 janvier 2024.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Patricia PAMART, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, M Patrice DUPIRE

Absents excusés : M Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absents : M Richard RISSO Benjamin, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2024-01-22-01

Avis sur la tranche optionnelle à retenir en fonction des capacités d'investissement de la commune

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **10**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché public concernant les travaux de borduration et d'assainissement des rues d'Elboise et du Moulin a été lancé selon la procédure d'appel d'offre ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2161-1, R2161-2, R2161-3 et R.2161-5 du Code de la Commande publique.

Considérant la présentation de l'ouverture et l'analyse des offres présenté par Monsieur Olivier Bedu maître d'œuvre pour la société Cible VRD de Marcoing,

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir l'entreprise pour la réalisation des travaux de borduration et d'assainissement des rues d'Elboise et du Moulin.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

- Φ Décide de choisir l'entreprise DELAMBRE pour un montant de 499 601.00€ H.T. pour la solution de la Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n°1+Tranche Optionnelle n°2+Tranche Optionnelle n°3

Considérant la situation financière de la commune très saine,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée qu'en fonction des subventions accordées pour la réalisation des travaux de borduration et d'assainissement des rues d'Elboise et du Moulin, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 150 000€ maximum sur une durée courte de 2 ans nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Φ **Autorise** Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 150 000€ maximum

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 03 février 2024.

**Pour extrait conforme ;
M Jean-Luc CAPON
Secrétaire de séance,**

**M. Michel LALISSE,
Maire,**

**Publié sur le site internet le 24/05/2024
Envoyé en préfecture le 03/02/2024
Reçu en préfecture le 03/02/2024
Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724**